

LEX



IGO
Instituut voor
Gerechtelijke Opleiding

IFJ
Institut de Formation
Judiciaire

Edition périodique:
Mai 2024

Infos générales concernant la newsletter juridique 'IFJ Lex'

Au travers de cette lettre d'information périodique, l'Institut de Formation Judiciaire (IFJ) souhaite vous informer de la législation (imminente) et des activités au sein des différents arrondissements judiciaires ainsi que des autorités nationales et internationales partenaires.

L'objectif de ces actualités est de vous donner un aperçu des informations et documents en circulation dans le monde judiciaire et d'améliorer le partage de connaissances entre les autorités judiciaires.

Langue

Certains documents ne sont disponibles qu'en néerlandais, en français ou en anglais.

Rubriques

Les rubriques clés peuvent différer d'une newsletter à l'autre selon les informations reçues.

Banque de données IFJ Lex

Souhaitez-vous retrouver tout le contenu de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex' dans un seul endroit ? C'est dorénavant possible via notre nouvelle '[banque de données juridiques IFJ Lex](#)', dans laquelle nous rassemblons toutes les informations provenant de notre lettre d'information juridique 'IFJ Lex'. Cette banque de données vous permettra de consulter les versions précédentes de la lettre d'information juridique ainsi que les informations et documents y figurant.

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.

L'IFJ est actif sur X (Twitter) et LinkedIn

Dorénavant, l'IFJ est également actif sur X (Twitter) et LinkedIn. Par ces canaux, nous souhaitons d'une part faire connaître notre offre de formations auprès de groupes cibles spécifiques qui ne sont pas actuellement magistrats professionnels et membres du personnel judiciaire, et d'autre part diffuser des informations générales comme l'IFJ Lex, le rapport annuel ou d'autres mises à jour telles que mesures contre le coronavirus.

Vous pouvez suivre notre compte X (Twitter) ici : https://twitter.com/igo_ifj

Vous pouvez suivre notre compte LinkedIn ici : <https://be.linkedin.com/company/igo-ifj>

Tables des matières

Actualités des hautes juridictions	3
1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).....	3
2. Cour de justice	3
3. Cour constitutionnelle	5
4. Cour de cassation.....	6
Actualités des cours et tribunaux.....	7
Universités – Barreaux – Associations - Autres	7
1. Universités	7
2. Barreaux	8
3. Autres.....	8
Actualités du Parlement.....	9
1. Autres législations - liens utiles.....	9
Autres institutions nationales, européennes et internationales	10
1. Législation européenne – liens statiques.....	10
Contact	10

Actualités des hautes juridictions

1. Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

(<http://www.echr.coe.int>)

Plateforme de partage des connaissances de la CEDH

- [Site web HUDOC](#)

Conseil de l'Europe

- [Plateforme de partage des connaissances](#)

2. Cour de justice (www.curia.europa.eu)

Lettre d'information de la Cour de justice

Il s'agit d'une lettre d'information périodique de la Cour de justice de l'Union européenne présentant certaines affaires pendantes et reprenant les points-clés des arrêts et des conclusions.

- [Lettre d'information 29 avril au 3 mai 2024](#)
- [Lettre d'information 6 au 10 mai 2024](#)
- [Lettre d'information 13 au 17 mai 2024](#)
- [Lettre d'information 27 au 31 mai 2024](#)
- [Nieuwsalert 30 april 2024 \(NL\)](#)
- [Nieuwsalert 7 mei 2024 \(NL\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 29. April – 8. Mai 2024 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 6.– 17. Mai 2024 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 13.– 31. Mai 2024 \(DE\)](#)
- [Gerichtshof der Europäischen Union 20. Mai – 7. Juni 2024 \(DE\)](#)

Sélection d'arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour

Arrêts, conclusions et avis rendus par la Cour avec mise en évidence des affaires pour lesquelles la Belgique est partie.

- [C-345à347/22](#), Arrêt du 25/4/2024, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile et commerciale – Règlement (UE) no 1215/2012 – Article 25, paragraphe 1 – Contrat de transport de marchandises consigné dans un connaissance – Clause attributive de juridiction insérée dans ce connaissance – Opposabilité au tiers porteur du connaissance – Droit applicable – Réglementation nationale exigeant une négociation individuelle et séparée de la clause attributive de juridiction par le tiers porteur du connaissance
- [C-53/23](#), Arrêt du 8/5/2024, Renvoi préjudiciel – État de droit – Indépendance de la justice – Article 19, paragraphe 1, TUE – Mécanisme de coopération et de vérification – Objectifs de référence souscrits par la Roumanie – Lutte contre la corruption – Enquêtes sur les infractions commises au sein du système judiciaire – Recours contre la nomination de procureurs compétents pour mener ces enquêtes – Qualité pour agir dans le chef des associations professionnelles de magistrats
- [C-20/23](#), Arrêt du 8/5/2024, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Directive (UE) 2019/1023 – Procédures en matière de restructuration, d'insolvabilité et de remise de dettes – Article 20 – Possibilité de remise de dettes – Article 23 – Dérogations – Article 23, paragraphe 4 – Exclusion de classes spécifiques de créances de la remise de dettes – Réglementation nationale excluant les créances fiscales et de sécurité sociale de la remise de dettes – Caractère dûment justifié d'une telle exclusion
- [C-115/22](#), Arrêt du 7/5/2024, Renvoi préjudiciel – Recevabilité – Article 267 TFUE – Notion de "juridiction" – Commission d'arbitrage nationale compétente en matière de lutte contre le dopage dans le domaine du sport – Critères – Indépendance de l'organisme de renvoi – Principe de protection juridictionnelle effective – Irrecevabilité de la demande de décision préjudicielle
- [C-670/22](#), Arrêt du 7/5/2024, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Directive 2014/41/UE – Décision d'enquête européenne en matière pénale – Obtention de preuves déjà en la possession des autorités compétentes de l'État d'exécution – Conditions d'émission – Service de télécommunications chiffrées – EncroChat – Nécessité de la décision d'un juge – Utilisation de preuves obtenues en violation du droit de l'Union
- [C-15/24 PPU](#), Arrêt du 14/5/2024, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière pénale – Directive 2013/48/UE – Droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales – Article 3, paragraphe 6, sous b) – Dérogation temporaire au droit d'accès à un avocat dans des circonstances exceptionnelles – Article 9 – Renonciation à la présence ou à l'assistance d'un avocat – Conditions – Article 12, paragraphe 2 – Respect des droits de la défense et de l'équité de la procédure – Admissibilité des preuves – Article 47 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Renonciation écrite d'un suspect analphabète à son droit d'accès à un avocat – Absence d'explication sur les conséquences éventuelles de la renonciation à ce droit – Implications sur des actes d'enquête ultérieurs – Décision sur une mesure de sûreté adéquate – Appréciation de preuves obtenues en violation du droit d'accès à un avocat
- [C-222/23](#), Arrêt du 16/5/2024, Renvoi préjudiciel – Coopération judiciaire en matière civile – Règlement (UE) no 1215/2012 – Compétence judiciaire et exécution des décisions en matière civile et commerciale – Procédure d'injonction de payer – Notion de "domicile" – Rattachement d'un État membre ayant son adresse permanente dans cet État membre et son adresse actuelle dans un autre État membre – Impossibilité de modifier cette adresse permanente ou d'y renoncer

- [C-741/22 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 25/4/2024, Demande de décision préjudicielle – Législation fiscale – Taxe sur la valeur ajoutée – Directive 2006/112/CE – Article 135, paragraphe 1, sous i) – Exonération des jeux de hasard ou d’argent – Effet direct de la disposition d’exonération fiscale – Différenciation entre jeux de hasard en ligne et jeux de hasard physiques – Distinction entre les différents types de jeux de hasard ou d’argent en ligne (loteries et autres jeux en ligne) – Irrecevabilité de questions préjudicielles – Maintien des effets d’une législation pour une période limitée dans le temps sans demande préalable de décision préjudicielle – Exonération de la TVA en tant qu’aide
- [C-73/23 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 25/4/2024, Demande de décision préjudicielle – Législation fiscale – Taxe sur la valeur ajoutée – Directive 2006/112/CE – Article 135, paragraphe 1, sous i) – Exonération des jeux de hasard ou d’argent – Effet direct de la disposition d’exonération fiscale – Différenciation entre jeux de hasard en ligne et jeux de hasard physiques – Distinction entre les différents types de jeux de hasard ou d’argent en ligne (loteries et autres jeux en ligne) – Irrecevabilité de questions préjudicielles – Maintien des effets d’une législation pour une période limitée dans le temps sans demande préalable de décision préjudicielle
- [C-650/22 \(affaire belge\)](#), Conclusions du 30/4/2024, Renvoi préjudiciel – Libre circulation des travailleurs – Interdictions visant les accords – Règlement du statut et du transfert des joueurs de la FIFA – Résiliation anticipée d’un contrat conclu entre un club et un joueur – Règlement pénalisant un autre club employant le joueur en question – Interdiction de délivrer le certificat requis pour le transfert de ce joueur à cet autre club

3. Cour constitutionnelle (<http://www.const-court.be/>)

Arrêts de la Cour constitutionnelle

- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 25 avril 2024](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 14 mai 2024](#)
- [Arrêts de la Cour constitutionnelle – 16 mai 2024](#)

Sélection des arrêts de la Cour constitutionnelle

Sélection des publications récentes concernant la jurisprudence de la Cour constitutionnelle

- [Janvier - Mars 2024](#)

4. Cour de cassation

(https://justice.belgium.be/fr/ordre_judiciaire/cours_et_tribunaux/cour_de_cassation)

Arrêts de la Cour de cassation sous la loupe

Avril 2023	<p>Nouveau moteur de recherche Juportal Depuis le 15 décembre 2020, Jurejuridat n'est plus accessible via un ordinateur en dehors du réseau du SPF Justice. Toutefois, la jurisprudence belge qui y est incluse reste consultable. Un nouveau moteur de recherche très performant est disponible : JUPORTAL. Vous pouvez y accéder via https://juportal.be.</p> <ul style="list-style-type: none">• Cass. 9 avril 2024, P.24.0417.N (traduction pas encore disponible) Jeugdbescherming• Cass. 9 avril 2024, P.24.0425.N (traduction pas encore disponible) Wraking• Cass. 9 avril 2024, P.24.0510.N (traduction pas encore disponible) Bewijs – Strafzaken• Cass. 12 avril 2024, C.23.0348.F Arbitrage• Cass. 12 avril 2024, C.23.0104.F Faillite et concordats - Effets (personnes, biens, obligations)• Cass. 12 avril 2024, C.23.0376.F Faillite et concordats - Effets (personnes, biens, obligations)• Cass. 16 avril 2024, P.24.0521.N (traduction pas encore disponible) Rechterlijke organisatie – Strafzaken• Cass. 23 avril 2024, P.23.1632.N (traduction pas encore disponible) Rechten van de mens - verdrag rechten van de mens - Artikel 6 - Artikel 6.1• Cass. 23 avril 2024, P.24.0513.N (traduction pas encore disponible) Voorlopige hechtenis – Vonnisgerecht• Cass. 24 avril 2024, P.23.1778.F Roulage - Loi relative à la police de la circulation routière - Dispositions légales - Article 38• Cass. 30 avril 2024, P.24.0183.N (traduction pas encore disponible) Wegverkeer - Wegverkeerswet - Wetsbepalingen - Artikel 34
------------	---

Actualités des cours et tribunaux

Cour d'appel d'Anvers

Aperçu de la documentation récemment publiée concernant la législation, la doctrine, la jurisprudence en matière de droit pénal de la Cour d'appel d'Anvers.

- [Aperçu de la documentation pénale \(édition 180\) \(mars - avril 2024\) \(NL\)](#)

Universités – Barreaux – Associations - Autres

1. Universités

Centre de droit privé

- [Les pages n°170 - 2 mai 2024](#)
- [Les pages n°171 - 15 mai 2024](#)

Université de Liège

- [E-News de l'Université de Liège – mai 2024](#)

Université Catholique de Louvain

- [Cahiers de l'EDEM – avril 2024](#)

2. Barreaux

Barreau d'Anvers

Lettre d'information « Prometheus Wetgeving » issue de la bibliothèque et du service d'étude reprenant des activités du barreau d'Anvers. La lettre d'information donne un aperçu de la législation-et de la jurisprudence concernant le droit public, civil, judiciaire, commercial, économique, pénal, fiscal et social.

- [Prometheus Wetgeving & Rechtspraak avril 2024 \(NL\)](#)

3. Autres

Sélection d'arrêts de la CJUE par Rechtspraak.nl

Aperçu global de la jurisprudence européenne

- [Rechtspraak Europa \(mei 2024\) \(NL\)](#)

Revue Droits fondamentaux et pauvreté

Brassant une large frange du paysage juridique belge, la revue Droits fondamentaux et pauvreté est entièrement consacrée à l'articulation entre la pauvreté et le respect des droits fondamentaux. Bilingue, elle s'adresse à un public plus large que celui des juristes « autorisés », praticiens ou théoriciens de la matière.

- [Revue Droits fondamentaux et pauvreté n°1/2024](#)
- [Revue Droits fondamentaux et pauvreté n°2/2024](#)
- [Revue Droits fondamentaux et pauvreté n°3/2024](#)

1. Autres législations - liens utiles

Liens statiques

- NOUVEAU site web de la Cour de cassation : <https://courdecassation.be/fr>
- [Justel](#)
- [lubel => Juportal](#)

Important : En ce qui concerne l'utilisation de Jure-Juridat :

- [Le nouveau moteur de recherche JUPORTAL remplace Jure-Juridat](#)

- [Moniteur belge](#)
- [Collège des cours et tribunaux](#)
- [Collège du Ministère public](#)
- [Le ministère public en image](#)
- [Senlex](#)
- [Belgiquelex : banque carrefour de la législation](#)
- [Législation coordonnée](#)
- [Rechtsreeks.be – Digitale archieven](#)
- [Fisconet plus du SPF Finances](#)
- [Catalogue commun des bibliothèques fédérales](#)
- Bibliothèque du SPF Justice : <https://justice.belgium.be/fr/bibliotheque>
- Bibliothèque du SPF Finances : <https://finances.belgium.be/fr/biblioth%C3%A8que>

La Bibliothèque est libre d'accès pour toute personne intéressée. Les recherches se font par les visiteurs eux-mêmes, et le personnel est à disposition pour aider dans la consultation et la recherche des collections disponibles.

Seuls les fonctionnaires du SPF Finances en activité de service peuvent emprunter des ouvrages avec un maximum de 3 unités pour une période de 1 (un) mois.

Seuls sont empruntables les ouvrages indiqués comme tels dans la base de données. (Revue, dictionnaires, mises à jour,... ne sont pas prêtables, mais consultables sur place). Les fonctionnaires peuvent suggérer l'acquisition d'ouvrages intéressants pour la Bibliothèque au moyen du [formulaire de suggestion](#).

Ce formulaire est à envoyer à l'adresse mail de la Bibliothèque : bib.noga@minfin.fed.be

Les visiteurs peuvent faire des copies en respectant la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins, ainsi que le code déontologique (ICT) du SPF Finances du 1er septembre 2020 qui est d'application pour tout utilisateur de la Bibliothèque .

Autres institutions nationales, européennes et internationales

1. Législation européenne – liens statiques

Liens statiques

Banque de données sur la législation européenne

- [Eur-lex - Point d'accès à la législation de l'Union européenne sur le web](#)
- [Eur-lex - Synthèses de la législation de l'UE](#)
- [Office de publication de l'Union européenne](#)
- [Portail européen e-Justice](#)
- [Sources pour retrouver des infos UE](#)
- **NOUVEAU !** Site internet, banque de données et forum relatif à la coopération judiciaire civile et droit international privé : <https://www.just-be-europe.be/>
- **Appel à tous les magistrats qui traitent des dossiers civils et commerciaux avec des aspects de coopération judiciaire civile et de DIP** : faites usage du réseau belge d'euro-coordonateurs, du site web, de la banque de données et du forum de discussion : <https://www.just-be-europe.be/>

Contact

Souhaitez-vous partager des informations ?

Souhaitez-vous également partager des sources ou informations avec vos collègues ? Faites-le nous savoir via redac_igo@igo-ifj.be. Il faut que ce soit de l'information qui peut être diffusée publiquement.